



AGENDA

Vœux du maire : samedi 11 janvier à 11h30, à la salle des fêtes. Pot de l'amitié.

Réunion publique PLU : jeudi 30 janvier à 18h30, à la salle des fêtes.

Une année riche en projets !

2024 aura été une année marquante pour notre commune ! De nombreux projets ont vu le jour pour améliorer notre cadre de vie. A ce titre, l'ouverture du multiservices a été un évènement majeur. Ce nouvel espace de vie au cœur de notre village facilite désormais notre quotidien.

Mais 2025 s'annonce également sous le signe du travail pour notre équipe municipale. Nous avons posé les premières pierres de projets ambitieux : la création d'un espace de maraîchage Bio et l'aménagement d'une cour d'école Oasis. Ces initiatives s'inscrivent dans notre volonté de promouvoir une alimentation saine, accessible à tous et de préserver l'environnement. J'aurai l'occasion de vous parler de ces projets plus en détail, car une fois de plus, c'est ensemble que j'entends les faire avancer et aboutir.

Et puis, très vite nous allons avoir un site internet. « Enfin ! » me direz-vous ! J'y travaille pendant cette période de fêtes, il sera bientôt en ligne. J'espère qu'il saura vous rendre service autant qu'il présentera avantageusement notre commune si vivante et agréable. Tous vos retours et propositions seront les bienvenus.

Enfin, j'aimerais vous donner rendez-vous pour deux dates : les vœux du maire, et la réunion publique concernant le PLU.

Pour 2025, je vous souhaite une année pleine de santé, de bonheur et de projets accomplis. Ensemble, continuons à faire de Nieul-le-Virouil, un village où il fait bon vivre.

Le maire,

Amicalement,
Christophe PAVIE

Rédaction : Christophe PAVIE et
Jean-François Martinière.

Nieul Infos

Ouverture et inauguration du multi-services

L'aboutissement d'un grand projet, qui permet à toutes et tous un quotidien plus facile, en rapprochant les services et besoins essentiels de chaque habitant.

Merci aux services de l'Etat, à la Région, au Département et à l'Europe d'avoir permis, à travers leur confiance et leur aide financière indispensables, de rendre ce nouveau service possible.



Une équipe soudée et efficace pour l'ouverture !



Discours d'inauguration en présence de Mme la Sous-Préfète, Mme la Conseillère Régionale et nos conseillers départementaux



Certains administrés de cœur, des anciens pour la plupart, ont fait de la route pour l'inauguration



L'équipe municipale et la gérante, entourés de nos partenaires officiels



Retrouvailles et discussions !
C'est tout l'esprit du Multiservices

Le Coin des associations

Gym à Nieul

L'association enregistre une stabilité de ses effectifs et la possibilité de deux séances par semaine avec l'animateur Ludovic qui anime le club de façon conviviale, dynamique et en musique.

Lundi soir et jeudi matin.

Dégustation de galettes le 6 et le 9 janvier .

Le Bureau



Nieul culture

Le 11 octobre dernier, l'association a eu le plaisir de recevoir la chorale « Amies voix » accompagnée de l'orchestre à plectres « Les côteaux de Gironde » dans l'église de Nieul-le-Virouil. Nous avons pu tous profiter de ces voix mélodieuses, sublimées grâce à l'acoustique de notre beau monument. Vous étiez plus de 140 personnes à profiter de ce spectacle gratuit et nous vous en remercions. A très bientôt.

Béatrice Huleux Pillet, Présidente



L'A.P.I.C. vous informe



L'accueil de loisirs APIC (Association Péricolaire Inter communal) accueille vos enfants de 3 à 13 ans les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h45 et de 16h00 à 19h00 ; ainsi que les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 19h. Vous pouvez nous joindre au 05.46.04.07.04 ou à apic.clsh@orange.fr

Les enfants sont partagés en deux groupes :

Les crocos (3-6 ans), la capacité d'accueil sur ce groupe est de 24 enfants

Les ninjas (6-13 ans), la capacité d'accueil est également de 24 enfants.

L'affreux bal d'Halloween :

Le samedi 27 Octobre se tenait dans la salle des fêtes le premier bal d'Halloween organisé par l'APIC.

Pour l'occasion, le décor était horriblement fantastique : squelettes, momies, ou encore têtes de mort trônaient le long des murs et des fenêtres de la salle.



Les personnes les plus courageuses qui ont osées franchir la porte étaient vêtues elles aussi de leurs plus beaux costumes de sorcières, fantômes, clowns tueurs ou encore pirates ensanglantés se sont précipités sur la piste de danse animé par DJ Tantan sur des musiques des années 80 à nos jours.

Une élection des plus beaux costumes avaient également lieu avec à la clef des cadeaux : soin du corps chez Epil & Face by Céline à Guitinières, des bons pizzas o'717 à Mirambeau, ou encore des places de lazer game à Zoulou'Aventure à St André de Cubzac.

Afin de tenir toute la nuit sur le dance floor, l'équipe de l'APIC avait préparé des gourmandises sucrées et salées. Il y avait également une buvette, ainsi que la vente de quelques bagues ou bracelets lumineux. Cette soirée a été un franc succès, nous reconduirons cet événement à Halloween prochain.



Vente de madeleines Bijou :

Au cours de l'année 2024, deux ventes des fameuses madeleines BIJOU ont été organisées au profit de l'APIC. Grâce à la somme récoltée sur ces deux actions, une sortie au cinéma pour aller voir le dernier Disney sortie en date, VAIANA 2. Cette dernière a été entièrement financée par l'APIC.

Nous renouvellerons l'opération en 2025.

De nombreux événements vous attendent de nouveau pour cette année 2025 (après midi jeux de sociétés, fête annuelle en Juillet, bal d'Halloween ...)

L'équipe de l'APIC

Le Club des aînés



Le 14 août, Sylvio, adhérent au club des aînés, a organisé un barbecue devant la salle des associations.

Cette journée conviviale fut très chaleureuse.

Le 16 octobre c'était une raclette à la salle des associations, suivie d'un après-midi jeux qui nous ont fait passer un moment inoubliable.

Monique Giraud, Présidente



Association Balades Evasion Nature

le 10 novembre, l'association de marche a organisé une balade à St Thomas de Conac, suivie d'une visite chez un producteur de fromage de chèvre à Saint Bonnet sur Gironde. Nous avons pu nous approvisionner et choisir notre fromage (selon affinage), directement dans la cave du producteur.



Tous ces fromages, du fromage frais à la tomme de chèvre, sont disponibles au multi-services Méli'Nieul

Le 22 octobre l'association Balades Evasion nature a organisé une marche à St Ciers Champagne, suivie d'une visite chez un producteur de Safran à Meux. Nous avons pu participer à la cueillette et, après avoir visité l'exploitation, nous nous sommes retrouvés autour d'une dégustation.

Bien à vous, Denis Bertolino



Le comité des fêtes

Marché nocturne de septembre :

Malheureusement, en raison d'une météo capricieuse, nous avons, une nouvelle fois, dû annuler notre marché nocturne

Poule au pot :

Le 30 novembre a eu lieu la troisième édition de la « Soirée Poule au pot ».

Les 130 convives se sont retrouvés à la salle des fêtes autour de tables joliment décorées.

Le diner, servi par les membres du comité dans la bonne humeur, a été apprécié par tous. La soirée s'est prolongée tard dans la nuit grâce à l'ambiance mise par le DJ Tanguy.



A.C.C.A.

Au cours de ces derniers mois nous avons organisé des battues, notamment pour le sanglier qui voit sa population proliférer sur notre commune et causer, en conséquence, de plus en plus de dégâts aussi bien sur les terrains agricoles que sur la route.

Aussi, à ce jour 25 sangliers ont été prélevés et nous continuerons. Malgré certaines rumeurs nous nous efforçons de faire le maximum pour palier la recrudescence de l'espèce.

Enfin, une chasse à courre au lièvre est prévue le 29 décembre et deux chasses à courre au sanglier le 1^{er} février et le 19 mars 2025.



La régulation des espèces doit permettre d'éviter ça ...

Association Sportive Guitinières Nieul



Tél. Président : 05 46 48 22 64 / 07 88 34 38 10

Notre Assemblée Générale a eu lieu le dimanche 26 mai 2024, avec la présence de Mr Jean-Philippe POTIER, Maire de Guitinières, suivie d'un moment festif.

Préalablement à la réunion Mr le Maire nous a proposé d'aller visiter les nouveaux vestiaires en cours de travaux.

Championnat 2023-2024 :

- l'équipe « séniors » a terminé 4^{ème} de sa Poule,
- Pour l'équipe « vétérans » les conditions météorologiques ne lui ont pas permis de faire tous les matchs.

Championnat 2024-2025 :

- Une équipe « séniors » et une équipe « vétérans » auxquelles s'ajoute « les dirigeants », représentant un total de **48 licenciés**.

Pour les enfants souhaitant pratiquer notre sport, le Club se tient à la disposition des parents pour leur inscription, il est encore possible de faire des licences. Aucune participation financière ne sera demandée.

Activités extra-sportives

- 2 Lotos à St Hilaire du Bois, les 08 et 11 octobre 2024 ;
- Concours de Belote à Guitinières et Nieul le Virouil, les 03 février ; 02 mars ; 30 mars et 04 mai 2024,

Trois autres concours de Belote, sont prévus :

- ***samedi 01 février 2025 à Guitinières***
- ***samedi 01 mars 2025 à Nieul le Virouil***
- ***et le samedi 03 mai 2025 à Nieul le Virouil.***

Si vous aimez jouer à la Belote, pensez à retenir ces dates.

Composition du bureau :

Président : Edmond Mérias ; 1^{er} Vice-Président : Cyril De Melo ; 2^{ème} Vice-Président : Geoffrey Laroche-Joubert ; 3^{ème} Vice-Présidente : Aurélie Grolleau ; Secrétaire-Correspondant : Michel De Melo ; Trésorière : Marie-Claude Mérias.

Merci à notre Sponsor pour le don d'un jeu de maillots d'entraînement avec le flochage, et du flochage des maillots acquis par le Club.

Nouveaux vestiaires et rénovation terrain :

Les nouveaux vestiaires de Guitinières ont été mis à notre disposition dès le 08 novembre 2024 (à l'occasion d'un match entre nos deux équipes), nous offrant espaces et confort. Nous remercions le Conseil Municipal pour cette belle réalisation.

Le terrain de Nieul le Virouil a fait l'objet de travaux importants, nous remercions la municipalité.

Remerciements également aux deux Municipalités, pour la Subvention qui nous est accordée chaque année, pour le prêt des terrains, des vestiaires et salles polyvalentes.

BONNE ANNEE 2025 à toutes et à tous.



Les Reinettes

Après-midi de partage

Le 11 décembre 2024 les reinettes et les aînés ont organisé un repas au Meli'nieul, suivi d'un après-midi jeux. Un agréable moment de partage, une très belle rencontre amicale réussie qui nous a permis de passer une journée chaleureuse.



Soirée Tartiflette

Merci !

C'est un petit mot simple mais qui pèse lourd !

Les reinettes l'expriment avec douceur pour qu'il prenne naissance au fond de votre cœur.

Notre repas, organisé par tous nos bénévoles, a une nouvelle fois fait le bonheur de tous nos convives.

Animé à la perfection par notre DJ préféré, nous avons pu, avec joie, faire valser nos souliers.

Un grand merci, un petit merci, peu importe sa taille, il n'a pas de dimension quand on le prononce.

Merci de nous permettre de vous dire merci, ce petit mot gracieux qui nous réjouit.

Nous vous donnons rendez-vous
en novembre 2025.

Bonnes fêtes de fin d'année
et meilleurs vœux à tous.

L'équipe des Reinettes



Marché de Noël : il a neigé à Nieul-le-Virouil

Le 14 décembre a eu lieu le « Marché de Noël », que le comité des fêtes a organisé en toute amitié avec les associations nieulaises : Reinettes, Aînés ruraux, APIC, APE, Nieul Culture et le Méli-Nieul.

Les Reinettes, aidées du comité des fêtes, ont donné un décor de Noël féérique au bourg, avec toutes les décorations lumineuses et les sapins, en particulier un immense sapin venant trôner place de l'église.

Puis, la magie opère : les lumières scintillent, c'est le jour J.



Dès 10h00 le matin les 36 exposants se sont installés dans une salle des fêtes juste assez grande.

A 14h30 les premiers visiteurs arrivèrent.

De 15h à 18h, les enfants ont profité de l'animation proposée par le cirque « Hors limite » : bulles géantes, jonglage et bien sur l'arrivée du Père Noël sous la neige.

Grands et petits avaient les yeux émerveillés... la magie de Noël était bien là.

Crêpes, vin chaud, chocolat chaud, soupe à l'oignon étaient proposés pour se réchauffer avant d'assister à un concert du groupe Rio Flamenco dans l'église du village. Nous avons pu malgré le froid, assister à un magnifique moment grâce au talent des quatre musiciens d'origine espagnole !

A la sortie du concert, le bar à huitres, les grillades, les frites, les paninis salés ou sucrés, les planches « apéro » du Méli-Nieul, ont connu un réel succès.



Le comité des fêtes et toutes les associations de la commune vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et plein de bonnes choses pour l'année à venir en attendant de vous retrouver toujours aussi nombreux lors de prochaines manifestations.



Compte Rendu des réunions du Conseil Municipal

Réunion de Conseil Municipal

Le 11 septembre 2024

Absents excusés : M. Laurent Jeanneau, M. Thierry Martini.

Mme Paitre est nommée secrétaire de séance.

***Présentation de la future maraîchère** qui exercera son activité sur une parcelle mise à disposition par la commune. Son objectif est de proposer des légumes agrées biologiques pour l'école, l'apic, le multiservices et d'étendre, éventuellement, cette offre à d'autres écoles proches. Elle envisage également de proposer à l'école, au centre aéré, des visites pédagogiques.

***Délibération concernant les règles pour l'application d'une tarification sociale à la restauration scolaire (dispositif repas à 1 euro).**

Pour un quotient familial inférieur à 1 000 euros, le repas sera facturé 1 euro.

Pour un quotient familial compris entre 1 000 et 1 500 euros, le coût sera de 2 euros.

Pour un quotient familial supérieur à 1 500 euros le coût du repas reste à 2,30 euros.

La mise en place de cette nouvelle tarification se fera, au plus tard, début 2025. Vote favorable à l'unanimité.

***Révision du PCS (Plan communal de sauvegarde).
Création d'une commission.**

Membres de la commission : Mme Charron, M. Martinière et M. Pavie.

***Organisation de l'inauguration du multiservices.**

Choix du traiteur ; les boissons seront gérées par le multiservices.

***Délibération pour mise à disposition de la parcelle AK0293 pour une activité de maraîchage.**

Vote favorable à l'unanimité.

***Dégradation du chemin de la Foix.**

Le conseil municipal considère que l'état du chemin est désormais acceptable.

***Questions diverses :**

M. le Maire demande au conseil de prendre une délibération afin d'accepter le devis établi pour le paysagiste du multiservices. Résultats du vote, 6 pour, 2 contre et 2 abstentions.

M. le Maire demande au conseil de prendre une délibération l'autorisant à demander des subventions (fonds verts) pour paysager le multiservices. Vote favorable à l'unanimité.

Il n'y a pas de ligne téléphonique au multiservices. Des démarches sont en cours pour régler ce problème.

Le tracé du terrain de football sera fait prochainement et les joueurs pourront reprendre leur entraînement.

Des enfants se plaignent du manque d'éclairage à l'abribus. Les lampadaires sont programmés en fonction de la luminosité. La « lumière sera faite sur cette question. »

Les flyers concernant l'inauguration du multiservices seront joints à la gazette distribuée à partir du 21 octobre. La signalisation du multiservices est également prévue.

Fin de la séance à 21h45.

Réunion de Conseil Municipal

Le 23 octobre 2024

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Drillaud, M. Avinio, M. Martini

Mme Paitre est nommée secrétaire de séance.

***Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 septembre 2024.**

***Comparaison des devis pour le renouvellement des buts de football** : L'entreprise Nerual est retenue. La pose sera effectuée par des membres du club de football. Vote favorable à l'unanimité.

***Remplacement du chauffe-eau** alimentant les vestiaires du football au plus tard début novembre. Vote favorable à l'unanimité.

***Mise en suspend de la procédure de retrait du SICM.** Après discussion évoquant l'aspect moral de ce retrait du SICM, il a été décidé de suspendre ce départ sous conditions ; à savoir, une réécriture des statuts, une présentation de projets de territoire pertinents établis par les communes pour le canton de Mirambeau. Vote favorable à l'unanimité.

*** Demande de busage d'un administré, à ses frais.** L'accord du conseil est donné sous condition de poser des têtes de pont au niveau des entrées.

***Suspend des délégations du 2^{ème} adjoint** pour raison médicale. L'indemnité est supprimée jusqu'à la reprise de ses fonctions. Vote favorable à l'unanimité.

***Délibération sur l'adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire du centre de gestion 17 (CDG-17).** Cette assurance prend en charge les arrêts maladie, accidents de travail du personnel communal.

Vote favorable à l'unanimité.

***Délibération autorisant l'adhésion aux missions facultatives proposées par le CDG-17** ce qui permet d'avoir une autorisation sur l'ensemble de ces missions (ex : constitution de dossiers pour départ en retraite, demande d'aide chômage, aide pour établir feuilles de paie...)

Vote favorable à l'unanimité.

***Virement de crédit** concernant l'achat du terrain au-dessus du multi-services.

***Questions diverses**

° La gazette manque parfois de photos. M. Martinière se propose pour collecter les photos

couvrant chaque évènement.

° La pancarte signalant le village des Tonnelles n'est plus en place.

° Afin de limiter la circulation sur le chemin menant au cimetière, il a été décidé d'en fermer l'accès après la zone carrossable en posant de grosses pierres .

° La petite place à l'angle de la rue Basse et de l'avenue du Tarnac est baptisée, Place chez Vonette, la maison de ce dernier ayant été démolie pour aménager cette place.

° Une voiture « ventouse » stationne sur la place chez Vonette depuis 2 mois environ. On recherche son propriétaire.

° Une demande est faite pour curer le bras de rivière afin d'éviter les inondations de la rue Basse. Une étude de circulation des eaux est en cours.

Lorsqu'elle sera terminée, la demande de curage sera adressée au Syndicat de la Seugne en signifiant qu'en cas de refus, leur responsabilité dans d'éventuelles inondations se trouverait engagée.

Séance levée à 20h35

Prochain conseil municipal, mercredi 20 novembre à 18h30.

Réunion de Conseil Municipal Le 20 novembre 2024

Secrétaire de séance : Mme Paitre

*** Approbation du PV du conseil municipal du 23 octobre** à l'unanimité.

*** Aménagement de la parcelle pour le maraîchage.** Afin d'avoir un terrain équipé pour l'activité de maraîchage, la commune prendra à sa charge la consommation d'eau pour la première année de fonctionnement, le branchement électrique provisoire et l'achat d'un container qui servira de local pour stocker petit outillage, légumes... En échange, un loyer modeste sera demandé à la maraîchère. Approuvé à l'unanimité.

*** Aménagement d'un local pour le comité des fêtes.**

Le local actuel sera réaménagé. La commune prend à sa charge l'achat des matériaux pour réaliser une cloison en bois, la pose d'étagères, l'isolation au plafond et le matériel électrique. Le comité des fêtes se charge de réaliser les travaux. Le devis d'un montant de 1 308,70€ est validé.

*** Point sur les immeubles en état d'abandon rue de la Boulangerie et poursuite des procédures.**

Actuellement, une prestation mensuelle de 250€ de la CAF de la propriétaire est versée directement à la commune (remboursement des frais engagés pour lever l'arrêté de péril imminent). En l'absence de travaux, les immeubles continuent à se dégrader. Monsieur le Maire informe le conseil de son intention de lever l'arrêté de péril imminent sur ces immeubles afin de lancer une procédure d'expropriation pour état d'abandon manifeste.

*** Référendum de secteur (composteur collectif du bourg et allumage des lampadaires chez Giraudeau).**

Une seule réponse pour le composteur collectif qui ne sera donc pas installé et une seule également pour l'allumage des lampadaires chez Giraudeau qui ne sera donc pas modifié.

*** Nid de frelons asiatiques en bord de départementale.** Sa destruction sera prise en charge par le département.

*** Changement de locataire au 7 place de la poste.**

*** Questions diverses.**

° Remplacement de M. Martini au SICM, pendant son absence par M. Martinière.

° Des petits travaux de plomberie sont à réaliser à la salle des associations. Des travaux plus importants ne sont pas retenus dans la mesure où il existe un projet de transformer les ateliers communaux actuels en salle des associations.

° Les nids de poule sur la voierie se multiplient. Il faut les recenser et les boucher. Ces travaux seront faits par l'employé communal et/ou par une équipe de conseillers et d'administrés volontaires.

Prochain conseil municipal le mercredi 18 décembre à 18h30.

La séance est levée à 21h07.

**Réunion de Conseil Municipal
Le 4 décembre 2024**

Absents excusés : Mme Cathy Paitre, Mme Brigitte Charon, Mme Rolande Drillaud, M. Thierry Martini

Invitée : Céline Rousselot (maraîchère)

SUJET : Maraîchage Bio sur la commune - Faire le point sur ce projet : modalités de mise en œuvre.

Un travail en amont a été effectué par monsieur le Maire et la maraîchère pour répondre aux diverses questions du dernier conseil :

Concernant le forage :

Après conseil auprès de l'OUGC (*Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau*) pour l'irrigation agricole, pour un forage de moins de 1000m³ / an, une déclaration en mairie est suffisante.

Il existe un droit de puisage dans la Tarnac (sauf en période de restriction) dans la limite de 1000 m³/an La maraîchère prévoit également de récupérer de l'eau de pluie.

→ 2 sourciers sont intervenus pour évaluer la profondeur à forer. Les résultats sont entre 7 et 10m de profondeur. **Coût = entre 1500 et 2000€**

Devis pour la pompe et système de distribution : 5 557,81 euros TTC soit 4 600 euros HT. Capacité de la vessie = 300L Il est demandé qu'un devis contradictoire soit présenté pour comparaison.

Les cultures seront arrosées au goutte à goutte et bâchées pour garder un maximum d'humidité.

Actuellement la maraîchère est salariée dans les vignes, son objectif est d'exercer son métier de maraîchère à plein temps.

Projet d'acquisition immobilière :

Un projet d'achat et d'aménagement de locaux jouxtant le terrain de maraîchage permettrait à la maraîchère d'entreposer tout le matériel nécessaire à son activité. Cet achat inclus un hangar, d'une surface de 250m² pouvant accueillir les nouveaux ateliers municipaux.

Le financement serait assuré par un emprunt au Crédit Agricole de 150 000 euros environ, couvrant l'achat (120 000 euros) et une partie des travaux nécessaires.

Le remboursement de l'emprunt sera assuré par la partie locative de l'achat immobilier .

Pour la sécurité, une clôture de 2m de haut est demandé par la gendarmerie, devant le terrain de maraîchage. Cette installation est à la charge de la commune.

Le conseil à l'unanimité est d'accord pour que Monsieur le Maire signe la promesse de vente des parcelles AK24, AK25, AK21 au prix de 120 000 euros.

Prochain conseil municipal : le 19 décembre 2024

Bientôt 16 ans ?
Il est temps de se faire recenser !

Où ? Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Comment ? Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

Pourquoi ? À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC

À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)
Il est également exigé pour passer le permis de conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal



COMMUNE DE

NIEUL-LE-VIROUIL

RÉUNION PUBLIQUE

ELABORATION DU PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Jeudi 30 Janvier à 18h30
à la salle des fêtes



Le **Plan Local d'Urbanisme** (PLU) est le document réglementaire qui régit le droit des sols. Ce dernier est en cours d'élaboration et doit intégrer les nouveautés législatives ainsi que les objectifs des documents supra-communaux (Schéma de Cohérence Territoriale de Haute-Saintonge, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de Nouvelle Aquitaine).

Cette réunion portera précisément sur la présentation du diagnostic, des enjeux du territoire et l'introduction du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, pièce maîtresse du futur PLU.

LE SYMBAS

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne, appelé couramment SYMBAS, est une collectivité territoriale qui agit pour la gestion et la restauration des rivières ainsi que pour la préservation de la biodiversité.

Son territoire couvre 4 communautés de communes / d'agglomération, avec 113 communes dans les départements de Charente et de Charente-Maritime. Il concerne spécifiquement le bassin versant de la Seugne. Ce bassin comprend la Seugne, de sa source jusqu'à la confluence avec la Charente, mais également ses affluents tels que le Trèfle, la Maine, le Pharaon, le Médoc, la Soute et bien d'autres encore. Cela représente 600 km de cours d'eau principaux et secondaires qui le constituent.

— Garantir une gestion globale et cohérente —

Le SYMBAS exerce la compétence GEMAPI, soit la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, issue de la loi MAPTAM de 2014. Les actions qu'il mène sont financées par des organismes publics (Agence de l'Eau, Département, ...) et les contribuables, par le biais d'un impôt nommé « taxe GEMAPI ».

Le SYMBAS intervient dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général pour réaliser des travaux de restauration de nos cours d'eau. En effet, l'ensemble des cours d'eau du bassin de la Seugne sont dits non-domaniaux et appartiennent ainsi à des propriétaires privés. Les actions du SYMBAS sont diverses. Elles consistent par exemple à poser des clôtures et créer des abreuvoirs pour limiter la divagation du bétail dans le cours d'eau. Il agit aussi pour diversifier l'écoulement de l'eau et les habitats aquatiques de nos rivières. Des buses ou autres obstacles peuvent être retirés lorsqu'ils n'ont pas de fonction et s'ils obstruent le libre écoulement de l'eau, la circulation des poissons ... D'autres actions consistent à restaurer des sources ou gérer des espèces exotiques envahissantes.

— Protéger les sites naturels et la biodiversité —



Le SYMBAS porte aussi des actions de préservation de la faune et de la flore sur les cours d'eau et milieux naturels annexes (boisements humides, prairies humides ...) classés Natura 2000. Il s'agit de préserver cette richesse naturelle reconnue, mais pourtant menacée. Pour cela, les usagers et propriétaires sont sensibilisés aux bonnes pratiques de gestion, afin d'adapter les méthodes et périodes d'entretien des haies, des boisements, des prairies, etc. Des fonds européens et de l'Etat permettent également de mener des actions comme la conversion de terres cultivées en prairie, la restauration de zones humides, la plantation de haies, le développement de vieille forêt, ...

Selon le rapport Planète vivante de WWF, 68% des populations de vertébrés (mammifères, poissons, oiseaux, reptiles, amphibiens) ont disparu entre 1970 et 2016, soit en moins de 50 ans et plus de 85% des zones humides ont été détruites. En 2019, selon Eaufrance, 57% des cours d'eau français sont au moins qualifiés en état écologique moyen.



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site internet symbas.fr ou contacter l'équipe technique au 05 46 48 40 04 ou par mail à secretariat@symbas.fr



Très belle année 2025 à
toutes et à tous !